

Fiche d'animation projection-débat

Les engagés



La Cimade est partenaire du film *Les engagés* d'Emilie Frèche
Sortie le 16 novembre 2022.

Synopsis

Sur la route de Briançon, la voiture de David percute un jeune migrant poursuivi par la police. Suivant son instinct, David le cache dans son coffre et le ramène chez sa compagne Gabrielle qui vit avec ses deux enfants. Bouleversé par le destin de cet adolescent, David s'engage à l'aider coûte que coûte.

Thématiques Cimade

Cette fiction que vous trouverez dans le catalogue de films Migrant'scène ([ici](#) sur Cimadocs) met l'accent sur plusieurs « Thématiques Cimade » :

- Les JEDI : Jeunes en danger isolé-es, communément appelé-es mineur-es isolé-es ou encore mineur-es non accompagné-es
- Les violences policières / refoulement aux frontières
- Le délit de solidarité

Éléments du débat

Dans le cadre de sa campagne d'impact, l'équipe de diffusion du film est susceptible de contacter directement les régions ou les groupes locaux pour des projections débat. Avec l'acteur Benjamin Lavernhe en tête d'affiche, on peut supposer que ce film attirera un public pas nécessairement acquis à nos causes, ce qui est un grand atout.

Pour autant comme tout support artistique/culturel, il reflète un point de vue particulier. Ainsi par exemple, la réalisatrice s'est très librement inspirée du contexte des 7 de Briançon sans que les poursuites contre le personnage du film n'aient à voir avec celles menées contre les 7 inculpé-e-s en question. L'enjeu de ces projections-débats est donc de compléter son point de vue en portant la vision et les perspectives de La Cimade. Voici quelques points qu'il nous semble important de partager à propos des thématiques listées plus haut.

Fiche d'animation de débat pour « Les engagés » d'Emilie Frèche, La Cimade, novembre 2022.

Les JEDI (jeunes en danger isolé·e·s)

- Cette thématique, centrale dans le film, peut être mise en lien avec la journée internationale des droits de l'enfant célébrée le 20 novembre pendant le festival Migrant'scène. Sur ce sujet, vous trouverez sur le site de La Cimade une brève synthèse des enjeux et les recommandations de La Cimade, [ici](#) et [ici](#), notamment à propos du dispositif d'accompagnement jeunes majeur·e·s prévu par la loi mais tellement peu appliqué.
- Le film rappelle que la prise en charge par l'ASE, compétence des départements, est un droit de toute mineure ou mineur en danger. Seul·es mineur·es isolé·s doivent faire l'objet d'une évaluation de leur minorité et de leur isolement. De très nombreuses évaluations se font sur des critères physiques, de comportement ou encore des entretiens rapides avec parfois des questions gênantes ou déplacées. Trop fréquemment, les entretiens sont menés à charge et à la va-vite par une ou deux personnes non formées. Ainsi, il n'est pas rare que la minorité des jeunes soit finalement établie suite à la saisine du juge des enfants. Et en attendant cette audience, ces enfants sont livré·e·s à eux-mêmes. Le film sera donc l'occasion de pointer du doigt ce processus qui empêche ces enfants d'être efficacement protégé·e·s
- À noter que dans le film, une personne solidaire suggère d'envoyer le jeune dans un autre département plus favorable aux mineur·e·s. **N'hésitez pas à souligner que sur le plan éthique, La Cimade lutte pour des changements politiques et des pratiques qui profitent à tou·te·s** donc que ce type de stratégies n'entre pas dans son éthique.
- Par ailleurs, la réalisatrice qui est aussi écrivaine a écrit *Les engagés : liberté, égalité, humanité*, un roman jeunesse qui sortira début octobre. Ce livre met en avant le point de vue du jeune mineur et non des personnes solidaires comme dans le film. Si le débat se fait en présence de la réalisatrice, cela peut être intéressant de la questionner sur ce changement de perspectives de manière à orienter la discussion sur l'importance de donner la parole aux personnes concernées et pas seulement aux personnes qui les accompagnent.

Refolement / violences aux frontières

- On le sait, le refolement aux frontières n'est pas dissuasif mais accroît la dangerosité des parcours migratoires. La Méditerranée totalise à elle seule presque la moitié des personnes mortes ou disparues sur leur parcours migratoire à l'échelle mondiale, soit 48 231 personnes depuis 2014, dont 2 048 pour la seule année 2021. Pour les frontières françaises, il faut aussi compter les personnes décédées par hypothermie ou chute en tentant de traverser les hautes Alpes pour rejoindre la France depuis l'Italie. Les personnes décédées par accident sur l'autoroute A8 ou sur les toits d'un train entre Vintimille et Menton, les personnes décédées par noyade en tentant de traverser le fleuve de la Bidassoa à la nage pour rejoindre la France depuis l'Espagne, celles qui sont mortes noyées dans la Manche ou percutées par un camion entre la France et l'Angleterre. Ou encore les milliers de personnes comoriennes qui ont perdu la vie dans l'Océan indien en tentant de rejoindre Mayotte.
- Et puis, il y a aussi la traque et les violences policières. Le film, en retraçant la mort d'un jeune dans la Durance, fait penser à la mort de Blessing, une jeune Nigériane de 20 ans noyée dans la Durance en 2018. La plainte de sa sœur aînée, persuadée que Blessing est tombée dans la rivière en crue pour échapper à une course poursuite menée par des gendarmes a été classée sans suite, provoquant l'indignation des personnes solidaires de la région. Vous trouverez [ici](#) un texte écrit et lu en son hommage par un militant du collectif Tous Migrants dont La Cimade est partenaire, et [ici](#) le travail de contre-enquête de l'association Border Forensic.
- Pour autant le film force un peu le trait du contexte briançonnais : le fait que le jeune soit ramené au milieu de la montagne par les gendarmes en pleine nuit est peu probable et la présence de Génération identitaire qui a été réelle mais de manière très ponctuelle y est exagérée.

Fiche d'animation de débat pour « Les engagés » d'Emilie Frèche, La Cimade, novembre 2022.

- Selon le temps dédié aux échanges et le type de public, vous pourrez évoquer [le travail du Pôle Solidarité Internationale – Europe concernant l’amélioration de l’identification des personnes mortes ou disparues aux frontières et de l’information aux familles.](#)

Le délit de solidarité

- David, le personnage principal est présenté comme quelqu’un qui découvre les conditions de vie des personnes exilées tentant de franchir la frontière franco-italienne dans le Briançonnais et qui décide de s’engager « à fond » pour leur cause au détriment de sa vie privée mais aussi **et c’est là qu’il s’agira de bien centrer le débat, au risque de compromettre l’action collective des personnes solidaires de la région.** C’est un personnage fictif qui peut être perçu à la fois comme sympathique du fait de son indignation et de son engagement mais aussi très agaçant avec un côté « sauveur blanc » culpabilisant les personnes moins investies. Sa compagne le remet d’ailleurs un jour à sa place en relativisant les causes de son investissement, lui reprochant de vouloir son « shoot d’adrénaline ».
- David se fait recadrer plusieurs fois par le collectif des personnes solidaires parce qu’il fait n’importe quoi : « arrête de la jouer solo, de jouer au con etc. ». Pour autant, les reproches formulés ne sont peut-être pas assez explicites pour être compris du grand public. Et cette absence de clarté peut entretenir des confusions compromettantes pour les maraudeuses et maraudeurs en accréditant l’idée que le collectif [Tous migrants](#) (dont La Cimade est partenaire et dont la réalisatrice s’est inspiré) « fait passer la frontière » à des personnes exilées. **Il est donc essentiel de rappeler que les maraudes en montagne et notamment celles menées depuis plusieurs années par Tous migrants et Médecins du Monde ont pour but de secourir les personnes en difficulté (perdus, transies de froid, blessées etc.) en France (et pas en Italie) sans jamais les aider à passer la frontière. C’est justement parce que David enfreint cette règle qu’il est rappelé à l’ordre par le collectif.** Laisser entendre le contraire serait extrêmement problématique pour les membres de Tous Migrants, qui sont déjà la cible d’un acharnement judiciaire stigmatisant leur engagement alors même que leurs actions de solidarité ne sont pas illégales et que le droit est détourné pour les criminaliser.
- Par ailleurs, le flou entourant les reproches qui sont adressés à David peut être renforcé par le motif du jugement dont il fait l’objet. En effet, il est jugé pour « aide à l’entrée sur le territoire » sans que l’on sache très bien si c’est en lien avec l’hébergement, la circulation ou la maraude. Là encore, **cela peut sous-entendre que les maraudes aident les personnes à entrer sur le territoire français mais aussi qu’héberger une personne en situation irrégulière est illégale, ce qui ne l’est absolument pas à condition de le faire sans contrepartie (financière ou autre).**
- Pour répondre à d’éventuelles questions du public sur ce qui est légal et ce qui ne l’est pas, il peut être utile de se référer [au guide Délit de solidarité](#), en ligne sur le site de [Délinquants Solidaires](#) dont La Cimade est membre active.
- En conclusion, le film permet de faire réfléchir au cadre, règles communes à mettre en place pour qu’un collectif puissent mettre en œuvre des actions militantes et humanitaires pérennes (qui assurent tant la sécurité de ses membres que des personnes accompagnée-s, en l’occurrence ici les maraudeuses, maraudeurs, et les personnes exilées). Selon les échanges, le débat peut aussi permettre d’interroger la fragile frontière qu’il existe entre ce type d’actions et la désobéissance civile. Quid par exemple de la légitimité à sauver quelqu’un-e en détresse si la seule solution est de tourner le dos à la législation applicable ?
- Enfin, ce film permet aussi d’interroger les aspects conciliation vie privée/vie militante.

Quelques réserves et précisions

Il peut être important d’avoir en tête certaines incohérences du film ou libertés prises avec la réalité, en particulier si vous intervenez dans Le Briançonnais ou les Hautes-Alpes.

Fiche d’animation de débat pour « Les engagés » d’Emilie Frèche, La Cimade, novembre 2022.

- Le jeune est resté 6 mois à Clavière avant de passer, ce qui n'arrive pas dans la réalité.
- Le fait que le personnage principal souhaite ramener le jeune Joko chez lui à Montgenèvre n'est pas très cohérent puisque c'est le ramener vers la frontière au lieu de l'en éloigner, et le fait qu'il soit arrêté sur ce trajet n'est pas non plus très crédible puisque la police contrôle les voitures roulant de la frontière vers Briançon et non l'inverse.
- De même, ce n'est pas très crédible que la douane contrôle les papiers sans ouvrir le coffre.
- Le fait que le film évoque « librement » des faits réels (la mort d'une personne dans la Durance, le procès des 7 de Briançon notamment) sans être fidèle à la réalité peut choquer des personnes solidaires impliquées dans le Briançonnais.

Rappelons cependant que l'ambition de ce film est avant tout de sensibiliser le grand public, non des personnes pointues sur ces sujets.

Bonne animation de débat !